

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement qui régie la Sarl SCOL doit avoir, aux yeux de tous, valeur d'un contrat de vie collective qui définit les droits et devoirs de chacun de ses membres ainsi que de l'engagement à le respecter. Il doit permettre de vivre dans l'établissement en bonne intelligence et en toute harmonie.

Il est garant du respect de vous-même, d'autrui et des lieux qui sont mis à votre disposition, permettant de garantir un cadre de vie agréable pour tous.

### SECURITE :

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

Il est absolument interdit de toucher les extincteurs ainsi que des éclairages et de tout matériel de secours.

Il est formellement interdit de courir dans l'établissement et dans les escaliers.

**En cas d'alarme incendie**, les issues de secours s'ouvrent automatiquement. Il y en a une par étage. Le responsable du groupe reconnaît avoir pris connaissance des consignes d'évacuation et du protocole de fonctionnement.

Les occupants de chaque étage doivent les emprunter et gagner le point de rassemblement dans le calme, devant le bâtiment côté entrée principale  
Il est formellement interdit d'activer ou d'obstruer les portes de secours sans nécessité pour ne pas nuire au procédé d'évacuation.

En cas d'alarme si le personnel du centre est présent il signalera l'événement à la Direction et réarmera aussitôt que possible, s'il n'y a pas de personnel vous devrez prévenir la directrice Madame STELLMACHER au 06.03.89.34.38.

Il est rappelé qu'à partir de 22H00 il ne doit plus y avoir de bruit pouvant déranger le voisinage. Toutes les issues de bâtiments sont sous vidéo protection.

Les numéros d'urgences sont affichés au niveau du bureau administratif.

### VIE COLLECTIVE :

**L'accès au bâtiment est interdit en chaussures.**

**Tous les restes de Pique-nique doivent être jetés avant l'entrée dans le bâtiment.**

### Chambres et dortoirs :

Il est demandé aux participants de ne pas monter seuls dans les chambres en dehors de la présence d'un adulte. **Il est interdit de monter en chaussures.**

L'accès des chambres des filles est interdit aux garçons et réciproquement.

Il est interdit de manger ou boire dans les chambres (tous les bombons, gâteaux et soda seront ramassés par le responsable du groupe).

### Vois :

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols d'argent, de bijoux ou d'effets personnels.

### Hygiène :

Un agent de collectivité assure l'entretien de votre chambre et des locaux mais en retour, il vous est demandé de respecter l'hygiène, l'ordre de votre chambre, de ranger vos affaires de faire votre lit, de laisser propres les WC, salles de douche et en règle générale toutes les pièces et couloirs de la maison.

### Courrier :

Le courrier qui vous est adressé vous sera remis par la Direction.

### Repas :

Les horaires sont : petit déjeuner : 8H à 9H- Déjeuner : 12H à 13H - Dîner : 19H à 20H.

Tout retard fera l'objet d'une facturation du temps de travail supplémentaire du personnel de service présent le minimum facturé est 1H.

Les menus sont affichés à l'entrée de la salle à manger.

Les repas sont servis à table et sont sous la responsabilité des encadrants (allergies ...)

les allergies et régimes particuliers sont vus avec la Direction de l'établissement 10 jours avant le début du séjour et confirmés à l'arrivée du groupe. Aucun repas de substitution ne sera préparé pour convenance personnelle.

Il est interdit de sortir des denrées alimentaires ou de la vaisselle de la salle à manger.

Toutes les personnes présentes aux repas (maieurs ou mineurs) participent au débarrasage et au nettoyage des tables à la fin du repas ainsi qu'à la remise en état du réfectoire.

Dans le cas d'utilisation du réfectoire en dehors des repas, il vous sera demandé de le quitter propre, rangé, les lumières et les appareils électriques éteints.

### COMPORTEMENT :

Toute détérioration sera facturée au responsable du groupe

La vie collective suppose le respect de l'autre.

Il est rappelé à chacun que toute brutalité, injures, menaces, manifestation de violence bruits excessifs, toutes bagarres sont fortement prohibés et peuvent remettre en question le séjour dans notre établissement.

Un comportement correct est demandé en toutes circonstances, de même qu'une attitude courtoise envers le personnel.

**Cohabitation** En fonction de l'effectif, une cohabitation est possible avec d'autres groupes. Les personnes accueillies ne peuvent pas utiliser les chambres et les salles qui ne leur ont pas été attribuées. Le responsable du groupe a connaissance des chambres et salles disponibles. La bonne intelligence des membres de chaque groupe permettra une bonne cohabitation.

**Cultes** : Le respect de la liberté de conscience constitue une règle fondamentale.

Toute propagande, tout endoctrinement politique, religieux ou autres sont interdits à l'intérieur de l'établissement.

En cas d'éventuel problème et d'urgence en dehors des heures de présence du personnel notamment alarme, matériel ... Vous devez prévenir la direction au 06.03.89.34.38.

**Il est rappelé que l'établissement ne possède pas de véhicule, il vous appartient de prévoir de quoi régler, taxi, ambulance pour vos déplacements ainsi que toutes autres dépenses. La société SCOL ne procède à aucune avance.**

**RAPPEL** : Tout Téléchargement est interdit conformément à La loi Hadopi (loi n°2009-669 du 12 juin 2009 décret n°2009-1775 du 31 décembre 2009). Tout contrevenant devra s'acquitter de l'amende y afférent.



La Directrice  
Christelle STELLMACHER

Le responsable du groupe  
Ecole :  
« Lu et approuvé » signature